



Verdié Voyages  
16 rue d'Assas  
75006 Paris  
Tel : 01.53.10.81.05

**Bulletin d'inscription**  
**Voyage : DECOUVERTE DE LISBONNE**  
**Du 16 au 19 octobre 2024**  
**Réf : GDNEGRO240553**

Nom : Prénom :  
Sexe  Femme  Homme Date de naissance :  
Tél fixe : Mobile:  
e-mail :  
Nationalité :  
Adresse :  
Code postal : Ville :

**PARTICIPANTS – NOM et PRENOM :**

- 1.
- 2.

Je possède  Passeport ou  une pièce d'identité (copie à fournir impérativement avec ce bulletin d'inscription, et, présenter le jour du départ la même pièce d'identité que celle fournie)

**TRANSPORT : Vols avec la compagnie TAP**

**Détail du plan de vols : (à titre indicatif les horaires peuvent être modifiés par la compagnie aérienne)**

Le mercredi 16 /10 TP431 Paris Orly 11h55 arrivée Lisbonne à 13h30  
Le samedi 19/10 TP440 Lisbonne 18H10 arrivée Paris Orly 21H35

23 kg de bagages en soute par personne (possibilité d'avoir 20 kg avec supplément)

Conformément à l'article L.211-10 du Code du Tourisme, vous recevrez en temps utile et au plus tard dans votre carnet de voyage avant votre départ les documents nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ, des escales, des correspondances et de l'arrivée ainsi que l'heure limite d'enregistrement le cas échéant.

**LOGEMENT EN CHAMBRE :**

- Chambre single
- Chambre double 1 lit
- Chambre double 2 lits

**CONDITIONS TARIFAIRES :**

**Tarif base 20 à 24 participants en chambre double : 995 € par personne**

**Supplément chambre individuelle : 255 €**

## LE PRIX COMPREND :

- L'assistance à l'aéroport de Paris
- Les vols Paris – Lisbonne – Paris avec la compagnie TAP (Air Portugal)
- Un bagage de 23kg en soute
- Les taxes aéroport d'une valeur de 52.95€ à ce jour, révisables jusqu'à 30 jours avant le départ
- Les transferts aéroport – hôtel – aéroport privatifs avec assistance francophone
- Le Logement en chambre **Double/Twin en Hotel 3\* pendant 3 nuits**
- **La Pension complète du diner (à l'estérieur de l'hôtel) du J1 au déjeuner du J4 avec la boisson aux repas (1/4 de vin et ½ d'eau par personne) ;**
- Le **transport en autocar Grand Tourisme** selon le programme ;
- **Guide francophone** pendant les transferts et les excursions ;
- Toutes les visites mentionnées au programme ;
- Écouteurs pendant les excursions
- Droits d'entrées aux sites/monuments et petits plus suivants :
  - Castelo de São Jorge à Lisbonne
  - Balade en tramway traditionnel – non privatisé
  - L'Église du Monastère des Hiéronymites à Lisbonne
  - Dégustation du fameux pastel de Belém (1 /pax)
  - Palais Royal de Sintra
  - Téléphérique au-dessus du Parc des nations
- Permanence Téléphonique 24h sur 24h ;
- **Toutes taxes incluses (Incluant Taxe de séjour).**
- La réunion d'information dans vos locaux ou en visio
- L'assurance assistance/rapatriement ASSUREVER : Contrat n° 14073
- Un carnet de voyage par couple ou personne seule

## LE PRIX NE COMPREND PAS :

- L'assurance Loisirs confort GIR : **40 € par personne**
- L'assurance Loisirs confort GIR + protection sanitaire (épidémie) : **62 € par personne**
- les entrées aux visites autres que celles mentionnées.
- Les pourboires, extras et dépenses personnelles
- **Tout ce qui n'est pas compris dans "ce prix comprend"**
- Soirée au fado en option de 15 à 19 pers : **83 €** et de 20 à 24 pers : **75 € par personne**
  - Oui
  - Non

## L'HEBERGEMENT OU SIMILAIRE :

**HOTEL MASA ALMIRANTE LISBON STYLISH3\*\* à Lisbonne**

## ASSURANCE ANNULATION :

Je souhaite l'assurance Multirisque Assurever loisirs confort Gir : **40 € par personne**

- Oui
- Non

Je souhaite l'assurance Multirisque Assurever loisirs confort Gir + protection sanitaire (épidémie): **62 € par personne**

- Oui
- Non

Conditions en annexe

## CONDITIONS DE PAIEMENT :

Acompte 30 % + assurance si souscrite

Solde 45 jours avant le départ : le 01/09/2024

*En cas d'inscription à moins de 45 jours du départ, 100% du montant du séjour et de la garantie annulation (si souscrite) doivent être réglés à l'inscription, obligatoirement par carte bancaire.*

Le détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues dans les conditions particulières de vente présentes de ce contrat.

Carte de crédit par lien sécurisé envoyé par e-mail

Virement : Merci de rappeler la référence voyage lors du paiement de votre facture : GDNEGRO240553

Domiciliation Bancaire : BNP RODEZ			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30004	00648	00020560982	67
IBAN		BIC	
FR76 3000 4006 4800 0205 6098 267		BNPAFRPPCTO	

## CONDITIONS D'ANNULATION :

Les contrats VERDIÉ VOYAGES ne sont pas soumis au droit de rétractation (cf. article L.211-28 du Code de la consommation). Toutefois, un participant peut résilier son contrat à tout moment avant le début du forfait, moyennant les frais de résolution appropriés suivants. Cas Particuliers, votre voyage incluant des prestations avec des conditions d'annulation spécifiques, nous conduit à appliquer les frais réels supportés par l'organisateur ou le détaillant ci-après :

VOYAGES EN AVION :

Cas d'annulation totale du groupe : Si le voyage est annulé en totalité par le groupe :

- plus de 90 jours avant le départ : 30% du montant du voyage
- de 89 à 60 jours avant le départ : 60% du montant du voyage
- de 59 à 30 jours avant le départ : 70% du montant du voyage
- de 29 à 21 jours avant le départ : 85% du montant du voyage
- moins de 21 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Cas d'annulation partielle :

- plus de 45 jours avant le départ : 30% du montant du voyage
- de 44 à 31 jours avant le départ : 55% du montant du voyage
- de 30 à 21 jours avant le départ : 70% du montant du voyage
- de 20 à 15 jours avant le départ : 85% du montant du voyage
- moins de 15 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Nota Bene : Les primes d'assurance annulation facultative ne sont jamais remboursables.

## FORMALITES et INFORMATIONS SANITAIRES :

**Passeport** : Les voyageurs doivent impérativement disposer d'une pièce d'identité dont la date faciale n'est pas dépassée ou d'un passeport en cours de validité.

*IMPORTANT* : - Il appartient aux clients de s'assurer de l'accomplissement et de la vérification des formalités ci-dessus - Les noms et prénoms renseignés sur les documents de voyage doivent être exactement les mêmes que ceux figurant sur les papiers d'identité, visa... Tout changement pourra entraîner des frais de modification à la charge du client.

**Informations Sanitaires** : Elles sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat. Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines sont recommandées : s'assurer d'être à jour dans ses vaccinations habituelles

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites : <https://www.pasteur.fr/fr>,  
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :  
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Régime alimentaire particulier :  Non  Oui si oui précisez :

Allergie :  Non  Oui si oui précisez :

Programme du voyage en annexe à nous retourner paraphé et signé

**Clauses particulières :**

- L'Amicale confie à l'Agence Verdie, et, ce, sans qu'aucune rémunération ne lui soit réclamée à ce titre, l'organisation du voyage.

- Il est bien entendu que l'Amicale dégage toute responsabilité en cas de non-respect des obligations de toute nature incombant aux participants et, notamment, le paiement des prestations qui seront dues à l'Agence Verdie.

Je soussigné .....agissant pour le compte de moi-même et des personnes inscrite sur ce bulletin certifie avoir pris connaissance des conditions d'annulation et frais retenus par l'organisateur à la signature du présent bulletin. Je m'engage à transmettre toutes ces conditions aux participants inscrits sur ce bulletin ou à leurs représentants légaux.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature du client :**

**Signature du vendeur : Delphine Neveu**

## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION STANDARD**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2. II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise VERDIÉ VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise VERDIÉ VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

### **Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :**

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. VERDIÉ VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA 132, rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie Financière: GROUPAMA 132, rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre - 09.69.32.23.36 - groupama-ac.fr ) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de VERDIÉ VOYAGES.

## **CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE**

### **INSCRIPTION :**

Le client qui signe le contrat reconnaît être majeur et être capable juridiquement de contracter et s'engager pour l'ensemble des participants figurant sur l'inscription. Les personnes placées sous une mesure de protection judiciaire de tutelle ou de curatelle ont l'obligation lors de leur inscription, d'une part, de faire état de leur situation et d'autre part pour les personnes placées sous curatelle de fournir une autorisation écrite de leur curateur. Il est demandé à l'autorité de tutelle (si l'état de la personne protégée le nécessite) de fournir un accompagnateur pour toute la durée du voyage. La responsabilité de VERDIÉ VOYAGES ne pourra en aucun cas être reconnue si une des conditions ci-dessus n'était pas respectée. Toute inscription ou réservation n'est définitive qu'après le versement d'un acompte d'au moins 30% du prix du voyage, sauf dans le cas des croisières pour lesquelles un acompte de 40% du prix du voyage doit être versé. Le paiement du solde du voyage doit être effectué au plus tard 45 jours avant la date du départ, sauf dans le cas des croisières pour lesquelles le paiement du solde doit être effectué au plus tard 60 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde à cette date est considéré comme ayant annulé son voyage.

### **PRIX :**

Les prix et les dates indiqués dans ce contrat ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur, au moment de son édition.

Pour les voyages dont les prestations sont payées en devises, VERDIÉ VOYAGES garantit des prix fermes et définitifs, sauf mention contraire sur le contrat, (hors coûts transports ou taxes) dans la limite du montant de ses achats de monnaies à terme. Pour information, la liste des devises et des destinations payées dans ladite devise :

USD : Argentine, Cambodge, Chili, Chine, Costa Rica, Emirats Arabes Unis et Sultanat d'Oman, Etats-Unis, Guatemala, Indonésie, Israël, Jordanie, Laos, Mexique, Myanmar, Panama, Pérou, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande, Vietnam, Zimbabwe / GBP : Grande Bretagne / CAD : Canada / CHF : Suisse / MAD : Maroc / ZAR : Afrique du Sud, Namibie / NZD : Nouvelle Zélande / JPY : Japon.

### **TAXES D'AEROPORT ET SURCHARGE CARBURANT (Voyages incluant des vols) :**

Nos prix sont indiqués TTC (taxes d'aéroport et surcharges carburant incluses). Le montant des taxes d'aéroport est communiqué pour chaque voyage en fonction du montant donné par les compagnies aériennes au moment de l'édition du contrat. Elles sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer au plus tard 20 jours avant le départ. En cas de non utilisation de votre billet, vous avez la possibilité de vous faire rembourser par la compagnie, sur demande, les taxes d'aéroport afférentes à celui-ci, hors surcharges carburant ou transporteur, non remboursables.

### **REVISION DU PRIX :**

D'une façon forfaitaire et pour faciliter les calculs, on considérera que la partie payée en devises correspond à 2/3 du prix du voyage. En cas de variation des conditions postérieure à l'inscription, et notamment une fluctuation des taux de change, des tarifs de transport ou du coût des carburants, VERDIÉ VOYAGES se réserve le droit, conformément à l'article L.211-12 du Code du Tourisme, de réajuster le prix du voyage, au plus tard 20 jours avant la date de départ. VERDIÉ VOYAGES remet alors un décompte au client justifiant cette modification et détaillant l'incidence sur le prix. Si la hausse dépasse 8% du montant TTC du voyage, le client pourra accepter ou refuser. En cas de refus, celui-ci sera remboursé des sommes déjà versées sans autre indemnité.

### **DUREE DU VOYAGE :**

Les prix indiqués dans ce contrat sont calculés de manière forfaitaire (basés sur un nombre de nuits, ne répondant pas forcément à un nombre de jours entiers).

### **HORAIRES ET LIEUX DE DEPART OU DE RETOUR :**

Les itinéraires et les horaires mentionnés dans ce contrat ne sont pas définitifs ni contractuels. Ils peuvent être modifiés et seront confirmés sur la convocation qui est adressée environ 8 jours avant le départ. Si un participant n'est pas en possession de sa convocation au plus tard 4 jours avant le départ, il lui appartient de le signaler et de se renseigner auprès de son agence.

### **ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR :**

VERDIÉ VOYAGES se réserve le droit d'annuler un voyage sur la base des éléments objectifs suivants:

- en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables au départ ou sur le lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, liées notamment à une situation locale à risque (grève, sécurité des participants, politique, sanitaire, conditions climatiques, catastrophe naturelle...). VERDIÉ VOYAGES proposera alors au participant un report ou un remboursement sans autre compensation ;

- en cas de refus ou non obtention de documents ou autorisations nécessaires permettant l'entrée dans un pays ;
- si le nombre minimum de participants indiqué en en tête de la page du voyage n'est pas atteint, et ce au plus tard 20 jours avant le départ (7 jours pour les voyages inférieurs à 6 jours) ;
- si le nombre minimum de 100 passagers pour nos voyages avec affrètement de vols spéciaux n'est pas atteint, et ce au plus tard 20 jours avant le départ (7 jours pour les voyages inférieurs à 6 jours) ;

VERDIÉ VOYAGES se réserve également le droit, si un nombre minimum de 20 participants n'est pas atteint, d'annuler, au plus tard la veille, les excursions facultatives qui peuvent être souscrites lors de la réservation ou sur place pendant le voyage. Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre qu'au remboursement des sommes versées sans autre indemnité.

#### **RESPONSABILITE :**

L'agence VERDIÉ VOYAGES ne pourra être tenue responsable :

- envers les différents prestataires de services (compagnies maritimes, compagnies aériennes, transporteurs routiers...); la responsabilité de VERDIÉ VOYAGES ne saurait se substituer à la responsabilité de ces prestataires français ou étrangers qui est limitée en cas de dommages ou de plaintes de toute nature ;
- en cas de modifications survenant à la suite d'événements imprévus ou de leurs conséquences tels que notamment les attentats, les faits de guerre, les troubles politiques, les grèves, les embargos, les blocus, les manifestations, les émeutes, les embouteillages, les pannes, les retards de correspondance dans les transports, les intempéries, les injonctions d'une autorité administrative ou des pouvoirs publics ;
- en cas d'annulation sur place de certaines activités pour raisons météorologiques ou de sécurité (sorties en mer, montagne...).

Les frais supplémentaires (repas, hébergement, transport...) occasionnés par ces événements restent à la charge des participants notamment en cas de rerouting. Dans le cas où en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, le retour serait impossible à la date prévue au contrat, VERDIÉ VOYAGE prendra en charge l'hébergement nécessaire, pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.

Par ailleurs, la responsabilité de VERDIÉ VOYAGES ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants et VERDIÉ VOYAGES ne pourra pas être tenu responsable :

- des incidents, accidents ou dommages qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente ;
- en cas de perte ou vol des billets d'avion ou tout autre titre de transport ;
- des dommages causés lors d'activités, de visites, de sorties ou de prestations annexes ou facultatives effectuées par des participants et non prévues dans le programme ;
- des comportements inappropriés ou inadaptés d'un participant ;
- si le participant ne présente pas, au moment du départ, les documents nécessaires au voyage, en bonne et due forme ;
- si le participant ne se présente pas à l'heure de convocation et/ou à l'heure d'embarquement.

Le mineur reste sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale (ou de son accompagnant majeur) pendant toute la durée du voyage, quelles que soient les activités pratiquées (randonnée, randonnée animalière, bateau, quad...).

#### **PARTICULARITES CONCERNANT LE TRANSPORT AERIEN :**

**HORAIRES :** pour les voyages en avion, lorsqu'il ne s'agit pas de vols réguliers, VERDIÉ VOYAGES n'est pas responsable du fait que les horaires lui soient communiqués tardivement par les compagnies, jusqu'à moins de huit jours avant le départ. De manière générale, les horaires des vols définitifs (réguliers ou spéciaux) ne sont pas connus au moment de la publication des voyages ; le départ et le retour peuvent être aussi matinaux que tardifs. Dans le cas d'un voyage organisé avec un acheminement aérien, les premier et dernier jours sont considérés comme des jours d'approche, et aucune visite ne sera prévue ; si un changement d'horaire de vol devait intervenir après la vente, VERDIÉ VOYAGES ne saurait en être tenu responsable et ce changement ne saurait être un motif d'annulation sans frais ni n'ouvre droit à aucun dédommagement. Les documents de voyage nécessaires ainsi que les informations sur les heures prévues de départ et d'arrivée, les heures limites d'enregistrement et les escales et correspondances éventuelles vous seront transmis environ 8 jours avant le début du voyage ou du séjour, conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme.

**MODIFICATIONS :** en règle générale, les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Certaines modifications (plan de vol, horaires et escales non prévues) peuvent se produire. Elles sont, la plupart du temps, liées à l'encombrement de l'espace aérien à certaines périodes et aux règles de la navigation aérienne. Si le participant organise lui-même son pré ou post acheminement, VERDIÉ VOYAGES lui conseille de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour éviter tout risque de perte financière en cas d'annulation du voyage (voir annulation du fait de l'organisateur) ou de modification des horaires. VERDIÉ VOYAGES

recommande également d'éviter de prendre des engagements (rendez-vous, reprise du travail...) la veille du jour de votre départ ainsi que le lendemain de votre retour.

**VERDIÉ VOYAGES se réserve la faculté :**

- de protéger les places d'avion sur un autre vol que celui initialement prévu, ainsi que le droit de modifier un vol spécial en vol régulier, et inversement.
- lorsque les temps de connexions (correspondance entre 2 vols) sont jugés insuffisants, d'organiser un préacheminement la veille du départ ou un post-acheminement le lendemain du retour.

**Informations sur les compagnies aériennes :**

L'identité des compagnies aériennes utilisées pour chaque programme est mentionnée dans ce contrat. Il indique l'identité du transporteur contractuel, c'est-à-dire la compagnie qui a la responsabilité d'assurer le vol et avec lequel VERDIÉ VOYAGES a contracté pour chaque tronçon de vol. Dans certains cas, le transporteur de fait, c'est-à-dire celui qui assurera effectivement le ou les tronçons des vols concernés, peut être différent du transporteur contractuel. L'identité de la compagnie qui opère effectivement le vol est alors précisée. Ces informations étant susceptibles de changer entre la date de publication et la date de départ du voyage, VERDIÉ VOYAGES se réserve le droit de les modifier. Dans ce cas, toute modification sera transmise par tout moyen approprié au participant par VERDIÉ VOYAGES ou par le transporteur contractuel, dès qu'elle est connue et au plus tard avant les opérations d'enregistrement à l'aéroport. Si le participant décide d'annuler son voyage en raison de ces modifications, il sera soumis aux frais d'annulation contractuels et ne pourra prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

**APTITUDE AU VOYAGE :**

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé et signaler au moment de l'inscription tout état de grossesse, de handicap ou d'infirmité qui pourrait nuire au bon déroulement du voyage. Nos voyages ne sont pas tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces personnes doivent se signaler afin que VERDIÉ VOYAGES puisse étudier la faisabilité du voyage en fonction des besoins particuliers exprimés. VERDIÉ VOYAGES devra valider auprès de ses prestataires les possibilités en termes de conformité de services, d'aménagements et de disponibilités, notamment pour les hébergements et transports, préalablement à l'inscription. VERDIÉ VOYAGES ne saurait être tenu responsable d'une insuffisance physique ou psychique révélée au cours d'un voyage si le client ne l'a pas informé au moment de l'inscription, et se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants. Les éventuels frais engagés par VERDIÉ VOYAGES afin d'assister le client ou de maintenir le bon déroulement du voyage seront facturés au client concerné. Certains transporteurs, notamment aériens, peuvent refuser l'embarquement aux femmes enceintes (pour les croisières, les femmes enceintes de 24 semaines ou plus au moment du voyage ne sont pas acceptées) ou aux personnes présentant un handicap en raison du risque encouru pendant le transport. Pour ces raisons, VERDIÉ VOYAGES se réserve le droit de refuser leur inscription. VERDIÉ VOYAGES se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants.

**RISQUES :**

Certains voyages, de par leur caractère particulier, peuvent comporter un risque, si minime soit-il. Ces voyages s'effectuant au-delà des balisages des circuits touristiques classiques, le participant doit prendre conscience qu'il peut encourir des risques dus notamment aux conditions et normes locales des pays visités (en matière de sécurité, situation politique, situation sanitaire, éloignement et vétusté des centres médicaux...). En conséquence, le participant qui s'inscrit à un voyage est conscient de ces éléments et les assume en toute connaissance de cause. Il confirme avoir pris connaissance, jusqu'au jour du départ, des informations relatives au(x) pays visité(s) figurant sur les sites Internet <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/et> <https://www.pasteur.fr/fr>. Il est également recommandé de s'inscrire sur le site Ariane? :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>. Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité à VERDIÉ VOYAGES des incidents ou accidents pouvant survenir à l'occasion de ces voyages.

**SUR PLACE**

Sur place, toute non-conformité/réclamation doit obligatoirement être signalée par le voyageur directement à VERDIÉ VOYAGES et/ou au représentant local de VERDIÉ VOYAGES, dont les coordonnées vous seront communiquées dans les documents de voyage. Dans ce cas, VERDIÉ VOYAGES mettra tout en œuvre dans les meilleurs délais pour proposer dans la mesure du possible et du réalisable une prestation de remplacement d'une qualité équivalente. Le client ne pourra refuser une prestation comparable. S'il n'est pas possible de trouver une prestation équivalente, le

client bénéficiera d'une réduction de prix appropriée. Si une non-conformité est imputable au voyageur, à des circonstances exceptionnelles et inévitables ou revêt un caractère imprévisible ou inévitable dû à un tiers, il ne saurait y avoir d'indemnisation.

Le voyageur peut également demander de l'aide auprès du contact local VERDIÉ VOYAGES en cas de difficultés rencontrées sur place.

### **BAGAGES :**

Ne jamais mettre dans les bagages des objets de valeur ou fragiles ainsi que des bijoux et médicaments. Ne jamais laisser de bagages, d'objets ou de vêtements à l'intérieur des autocars et des véhicules pendant les arrêts (en dehors des soutes prévues à cet effet). Les bagages sont transportés gratuitement dans les soutes des autocars aux risques et périls du voyageur ; il appartient au voyageur de s'assurer que son bagage a bien été chargé dans les soutes de l'autocar, à chaque étape. Dans le cas des voyages en avion, le poids des bagages maximum autorisé est, en règle générale, de 20 Kg par personne sur les vols réguliers et de 15 Kg par personne sur les vols spéciaux. Pour les vols internes, le poids de bagage autorisé varie en fonction des compagnies. Il vous sera précisé dans le plan de vol fourni avec vos documents de voyage. Pour des raisons de sécurité, les compagnies aériennes interdisent le transport de certains articles dans les bagages en soute et en cabine. La liste est indiquée sur le titre de transport ou disponible auprès de la compagnie aérienne concernée. En cas de litige bagages (acheminement tardif, vol, perte ou détérioration de bagages), il est impératif de déposer plainte auprès des autorités compétentes du lieu ou d'établir un constat d'irrégularité auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport d'arrivée, afin de pouvoir entamer un recours. En l'absence de ce document, il sera présumé que le bagage a été livré en bon état dans les conditions fixées par la compagnie. VERDIÉ VOYAGES ne pourrait être tenu responsable des vols, dommages ou pertes des bagages, objets ou vêtements durant le voyage, ni des surplus de bagages non embarqués par une compagnie aérienne.

### **HEBERGEMENT :**

#### **Classification des hôtels**

VERDIÉ VOYAGES retranscrit dans la description de ses voyages la classification officielle agréée aux hôtels ou bateaux par les autorités de chaque pays. Il est à noter que ces « normes locales » et le nombre d'étoiles ne correspondent pas nécessairement aux normes de classification française.

#### **Conditions et descriptifs**

##### **CLASSIFICATION DES HOTELS**

Les descriptifs des hôtels, des activités et des services mentionnés dans le devis sont valables au moment de l'édition sur support. Selon la pratique internationale, les chambres sont généralement disponibles à partir de 15/17h le jour de l'arrivée et les clés doivent être rendues au plus tard à 10/11h le jour du départ. En avant ou arrière-saison, certaines activités peuvent ne pas être proposées, une partie des installations (restaurant, piscine, etc.) peut être fermée et des travaux d'aménagement peuvent être en cours. De manière générale, l'animation et les activités sportives peuvent varier en intensité en fonction de l'occupation de l'établissement et des conditions climatiques. Il se peut, notamment en haute saison, que le nombre de parasols, chaises longues, matériel sportif, etc soit insuffisant. Les horaires et ouvertures des bars, restaurants, et discothèques, etc peuvent être irréguliers et dépendent de la direction de l'établissement. Dans de tels cas, la responsabilité de la société VERDIÉ VOYAGES ne saurait être engagée. Par ailleurs, les activités sportives proposées gratuitement par les établissements (notamment mise à disposition de planches à voile, bateaux, arcs...) sont soumises à disponibilité du matériel sur place et sont destinées le plus souvent à des débutants ou des personnes souhaitant pratiquer occasionnellement le sport proposé. Les hôtels mentionnés sont donnés à titre indicatif, VERDIÉ VOYAGES se réserve le droit de les remplacer par des établissements similaires. Les descriptifs des différents modes d'hébergement des voyages « exploration », les activités et services proposés indiqués dans le catalogue sont valables au moment de l'édition de la brochure ou de la publication sur le site [verdie-voyages.com](http://verdie-voyages.com). Les hébergements insolites sont privilégiés?: se référer au descriptif de chaque programme.

### **CHAMBRE / CABINE A PARTAGER :**

Le voyageur s'étant inscrit seul et qui souhaite une chambre à partager (accord sous réserve) accepte par avance l'obligation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle dans le cas où l'organisation n'a pu satisfaire sa demande ou si le voyageur qui partage la chambre avec lui annule son voyage.

### **ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT & FRAIS DE RESOLUTION DU CONTRAT :**

Les contrats VERDIÉ VOYAGES ne sont pas soumis au droit de rétractation (cf. article L. 211-28 du Code de la consommation). Toutefois, un participant peut résilier son contrat à tout moment avant le début du forfait, moyennant les frais de résolution appropriés suivants, par personne notés sur le contrat :

L'annulation devra être adressée par le client à VERDIÉ VOYAGES soit :

- par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- par courrier électronique avec un accusé de réception nominatif confirmant la prise en compte par VERDIÉ VOYAGES ; - directement en agence muni de votre bulletin d'inscription.

La date retenue pour définir le délai d'annulation donnant lieu aux pénalités (frais de dossier, frais d'annulation) sera celle de la présentation du courrier.

Aucun remboursement n'interviendra si le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation. En cas d'interruption de séjour les prestations non utilisées ne donnent droit à aucun remboursement compensatoire.

### **CESSION :**

Toute cession de contrat doit être signalée à VERDIÉ VOYAGES au moins 7 jours ouvrés avant le départ (14 jours pour les croisières). Des frais de modification pourront être appliqués et seront à la charge du client. La personne cédant le contrat et le bénéficiaire de la cession demeurent solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui leurs seront communiqués.

### **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :**

Conformément aux dispositions de la loi du 13/07/1992, VERDIÉ VOYAGES a souscrit, auprès de la MAIF – CS90000 – 79038 NIORT CEDEX, un contrat d'assurance 4483467K garantissant la prise en charge des dommages corporels, matériels et immatériels confondus causés à ses clients ou à des prestataires de services (Garantie : 8 000 000 €).

### **INFORMATIONS PERSONNELLES :**

Les informations que vous transmettez à VERDIÉ VOYAGES pour vos inscriptions aux voyages et leur réalisation, pour vos demandes de brochures, pour vos abonnements à nos diverses communications, sont enregistrées dans nos systèmes informatiques. Notre politique en matière de gestion des données personnelles est accessible en ligne sur <https://www.verdie-voyages.com>, rubrique « gestion des données personnelles ».

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 et à la réglementation relative à la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez du droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité aux informations nominatives et aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez dénoncer leur traitement en vous adressant à [dpo@verdie.com](mailto:dpo@verdie.com) ou par courrier au siège administratif : VERDIÉ VOYAGES – service DPO - 26 avenue de Bourran – 12000 RODEZ.

### **RECLAMATIONS :**

Toute réclamation doit être adressée à VERDIÉ VOYAGES par lettre recommandée dans un délai de 30 jours après le retour du voyage. Après avoir saisi le service Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : <http://www.mtv.travel/>.